

COMMUNE DE FONBEAUZARD

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du 04/11/2021.**

Présents : Robert GRIMAUD - Patrick BARRAU - Carine MIRANDA - Patrice GRAFFOULIERE - Serge LASSERRE - Sonia CAPELLE - Nadine DEVILLERS - Nadine MAYSSAL CATALANO - Emmanuel MUNOZ- Paulette PIQUEMAL - André VILATTE - Michel CORBIERE - - Emmanuelle DELEDICQ - Corine PRONO - Jérôme DEYX - Laëtitia DE MATOS - Christelle GOURGUES - Mostafa LAMRHANI - Mélanie MIGNOT.

Procurations : Virginie HOYER a donné pouvoir à Robert GRIMAUD.

Francis OULES a donné pouvoir à Paulette PIQUEMAL.

Mickaël DELAUNE a donné pouvoir à Laëtitia DE MATOS.

Florence MORET a donné pouvoir à Sonia CAPELLE.

Président de séance : Robert GRIMAUD, Maire.

Secrétaire de séance : Sonia CAPELLE.

En préambule, Monsieur le Maire communique le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal pour signature. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

A. Affaires générales :

Point n°1 : Convention de prestation de service Toulouse métropole avec la commune de Fonbeauzard pour l'instruction des déclarations d'intention d'aliéner (DIA)/

Délibération n°35.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article R.213-5, modifié par décret n°2012-489 du 13 avril 2012, du code de l'urbanisme, la déclaration par laquelle le propriétaire d'un bien soumis au droit de préemption manifeste l'intention d'aliéner ce bien est établie dans les formes prescrites par un arrêté du ministre chargé de l'urbanisme.

L'article L. 112-8 du code des relations entre le public et l'administration (CRPA), dispose que toutes les communes devront avoir la capacité de recevoir des saisines par voie électronique (SVE), selon les modalités mises en œuvre par ces dernières.

Afin de fiabiliser et de fluidifier les échanges et rendre plus efficient le traitement des DIA, et pour répondre aux obligations légales de réception et d'instruction dématérialisées des DIA, Monsieur le Maire propose que Toulouse Métropole instruisse désormais les DIA, de façon dématérialisée.

A ce titre, un portail de SVE est mis en place pour réceptionner de façon dématérialisée les DIA déposées sur les 37 communes de Toulouse Métropole.

Vu la dimension métropolitaine du dispositif, il convient de ne pas établir de facturation annuelle et de ne pas intégrer de frais de gestion liés à la coordination de la convention par Toulouse Métropole.

Monsieur le Maire précise donc qu'il faudra adopter les termes d'une convention type de mise à disposition du portail de saisine par voie électronique (SVE) pour permettre le dépôt et l'instruction dématérialisée des déclarations d'intention d'aliéner par délibération et d'autoriser monsieur le Maire à la signer par délibération

La présente convention s'applique à toutes les DIA ou demandes d'acquisition déposées durant sa période de validité, sur le territoire de la Commune de FONBEAUZARD et relevant de la compétence de Toulouse Métropole. Elle a pour objet de définir les modalités de prise en charge et de transmission des DIA par la commune de FONBEAUZARD pour le compte de Toulouse Métropole et de définir les modalités de la mise à disposition à la commune du portail de SVE et du logiciel de gestion des DIA de Toulouse Métropole incluant les nouveaux modules de dématérialisation, pour une durée de 3 ans.

La commune de FONBEAUZARD s'engage à promouvoir le portail de SVE proposé, numériser les DIA reçues sous forme papier puis à traiter et à enregistrer les DIA déclarées sur son territoire dans le logiciel de gestion des DIA mis à disposition par Toulouse Métropole, selon la procédure définie à l'article 4 de la présente convention. Après délibération, l'assemblée approuve à l'unanimité des membres et représentés la convention relative à la mise à disposition par Toulouse Métropole du portail de SVE (destiné à permettre le dépôt et l'instruction dématérialisés des DIA à compter du 1^{er} janvier 2022) et autorise monsieur le Maire à la signer.

Point n°2 : Présentation du rapport d'activités de 2020 du Syndicat du Bassin Hers Girou.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'année 2020 a vu l'aboutissement du travail de programmation débuté en 2018, lors de la prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques du SMBVB. C'est en effet cette année que le syndicat a obtenu l'arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau de notre PPRE (Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien). Cela a permis ainsi de planifier les interventions sur l'ensemble du bassin pour les 5 prochaines années.

Malgré le contexte sanitaire, le syndicat a pu mener à bien tous les travaux prévus en 2020. En parallèle, le SMBVB a mené un important travail de concertation pour élaborer le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) 2020-2025, avec l'Agence de l'eau Seine Normandie et 15 autres maîtres d'ouvrage du bassin, essentiellement des communes et des EPCI.

Ce CTEC a été signé officiellement en 2020 et offre l'assurance aux signataires de bénéficier des subventions de l'Agence de l'eau pour les projets inscrits dans ce contrat. Cela représente ainsi une manne financière de presque 10 M€ pour le territoire qui assurera le financement des 40 actions inscrites à ce contrat, correspondant à 17 M€ de travaux.

L'assemblée prend acte, ce rapport étant laissé à la consultation.

Point n°3 : Subvention exceptionnelle Fonbeauzard Football Club (vide grenier) / Délibération n°36.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite du vide grenier organisé par « Fonbeauzard Football Club », il convient de reverser les recettes de droit de place dudit vide grenier à l'association par le biais d'une subvention exceptionnelle de 1 042 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord et charge monsieur le Maire des modalités pratiques.

Point n° 4 : Décisions modificatives du budget (Délibérations n° 37/38/39).

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'adopter une décision modificative du budget afin de verser le montant du vide-greniers de 1042.00 € à l'association Fonbeauzard Football Club. Ainsi :

Recettes de fonctionnement article du budget 2021 : 1042 €

Dépenses de fonctionnement article du budget 2020 : 1042 €

-Une nouvelle décision modificative doit également être adoptée pour régularisation, à la suite de notification du fonds de péréquation intercommunal et communal. Les prévisions budgétaires de 13 877 € à l'article 739223 pour le FPIC sont insuffisantes par rapport au montant qui a été notifié par les services préfectoraux qui s'élève à 15 855€ pour émettre le mandat de régularisation et le titre de même montant.

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'adopter une DM pour la différence, soit :

En dépenses de fonctionnement _Article 739223 : 1978 €

En recettes de fonctionnement _Article 73111 : 1 978 €

- Une nouvelle décision modificative doit également être adoptée pour régularisation suites à dernières notifications de recettes et dépenses.

Il convient d'adopter la DM ci-dessous :

Total Recettes : 52 429 €

Art.6419 pour 14 000 €

Art 7067 pour 8 000 €

Art 73212 pour 7 748 €

Art 74121 pour 1 681 €

Art 7482 pour 21 000 €

Total Dépenses : 52 429 €

Art.6413 pour 42 249 €

Art.6416 pour 10 180 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour la prise de ces trois décisions modificatives et charge monsieur le Maire des modalités pratiques.

Point n°5 : Création du poste de gardien-brigadier de Police municipale et modification du tableau des effectifs (Délibération n°40).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à la suite de l'obtention du concours de gardien-brigadier de police municipale par l'agent ASVP, il convient de supprimer le poste existant au grade de brigadier-chef principal et de créer le poste de gardien-brigadier de Police Municipale.

L'agent sera nommé par arrêté municipal du Maire en qualité de stagiaire au grade de brigadier-chef, période au cours de laquelle 6 mois de stage sont obligatoires auprès du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Madame PRONO souligne que pendant la campagne, monsieur le Maire était contre le recrutement d'un policier municipal et souhaite savoir comment le surcoût (1248€ par an) serait absorbé au vu de la situation budgétaire difficile de la commune et de la dernière augmentation des impôts fonciers. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une évolution interne d'un agent ayant réussi le concours, motivée et impliquée et que le surcoût annuel reste entre les deux grades reste minime.

Après délibération, le Conseil Municipal avec 21 voix pour et 2 voix contre (Mmes De Matos et PRONO) donne son accord pour la création du poste de gardien-brigadier de police municipale et en conséquence par la suite de la modification du tableau des effectifs de la commune, l'intéressée sera nommée par arrêté municipal, après les délais de publicité auprès du Centre de Gestion de la Fonction publique..

Point n°6 : Convention Territoriale Globale (Délibération n°41).

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission Caisse Allocation Familiale pour signature de la CTG aura lieu le lundi 29 novembre.

Pour ce faire, il serait opportun de prendre une délibération pour délégation de signature au Maire pour la signature de la Convention CTG.

Le coordinateur CTG doit faire parvenir à la CAF un premier jet de la future convention à partir d'un document cadre fourni par leur soin en suivant. Il faudra que tout le document soit finalisé pour le 10 novembre pour retour à la conseillère CAF Mme Bruniquel.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour la signature de ladite convention.

Point n°7 : Fin de contrat du véhicule publicitaire (Délibération n° 42).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat du véhicule publicitaire arrive à son terme en mars 2022 et précise qu'il y a trois possibilités :

- Renouvellement de l'opération sur 3 ans sur ce même véhicule
- Rachat sec du véhicule pour un montant de 4944€ TTC
- Rachat minoré de 3000€ TTC sous réserve du renouvellement de l'opération sur un véhicule neuf (Possibilité de véhicule électrique).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour la troisième possibilité et autorise le Maire à signer le contrat de rachat et d'acquisition d'un second véhicule publicitaire.

A noter que Madame DE MATOS a soulevé la question de l'alimentation de la voiture électrique, à laquelle Monsieur le Maire a répondu qu'au moment venu, l'atelier municipal sera équipé par la prise adéquate.

B. Point des commissions :

1) Action sociale

En l'absence de Madame Virginie HOYER, Monsieur Le Maire, Président du C.C.A.S, informe l'assemblée que les dossiers suivent leurs cours.

L'assemblée prend acte.

2) Animation de la vie locale et associative

Monsieur Michel CORBIERE, adjoint responsable, informe l'assemblée des points suivants :

Point Vie Associative : Parmi les 32 associations communales, deux d'entre elles sont en arrêt et n'ont pas pu se révéler depuis la crise sanitaire, à savoir ; le Fonbeauzard Vélo Club et défile pour toi qui n'ont pas repris depuis le 5 septembre.

Une association repart avec un nouveau bureau : Amicale des Donneurs de sang

Plusieurs Assemblées Générales ont lieu régulièrement depuis le mois de septembre.

- Fonbo Rando : mardi 3 novembre
- Bauzifonchiens : samedi 6 novembre, salle annexe 2
- Comité des fêtes : jeudi 18 novembre 2021, salle annexe 2

Les manifestations municipales :

Cérémonie du 11 novembre : jeudi 11 novembre, 11h30

Téléthon : du mercredi 1er décembre au dimanche 5 décembre

- Tennis : le mercredi après-midi (Tennis couvert)
- Volley : le vendredi soir à partir de 20h (salle André Gentillet)
- Rando pédestre : le samedi à partir de 10h, ouvert à tous

- Footing : le samedi matin
- Gymnastique : le samedi de 10h à 12h et de 14h à 16h (salle André Gentillet)
- Pétanque : le samedi à partir de 15h (Boulodrome)
- Chorale : le samedi à partir de 14h (salle Clairefontaine)
- Badminton : le samedi à partir de 16h (salle André Gentillet)
- Rando cycliste : le dimanche matin
- Taekwondo : le samedi (Dojo)
- Baptêmes de plongée à la piscine de l'Hersain (toute la journée)
- Repas Lebrac dimanche 21 novembre à 12h (pratiquement complet)
- Réveillon du Saint-Sylvestre 31 décembre 61€ le menu.

-Marché de Noël : Le week-end du samedi 11 et dimanche 12 décembre.

Monsieur Emmanuel Munoz, conseiller délégué aux bâtiments communaux et terrains de sports informe l'assemblée des deux points suivants :

- Le terrain synthétique est toujours dans un état lamentable. Il conviendrait de mettre en place un suivi de nettoyage (bouteilles, des bouchons en plastique, des masques, des chaussettes...). Un point sera effectué avec le responsable des services techniques de la commune.
- Les filets derrière les buttes sont tous enlevés, ceux sont les aléas des utilisations à répétition. Il conviendrait de voir avec le responsable des services techniques la faisabilité pour un suivi hebdomadaire.

Monsieur LASSERRE, l'adjoint au Maire délégué à la sécurité, informe les membres de l'assemblée des points suivants :

- Cérémonie du 11 novembre : la cérémonie de commémoration de l'armistice aura lieu le 11 novembre à partir de 11h30 et sera suivi d'un vin d'honneur.

-Un exercice sur le département a été organisé par la Préfecture : le but était d'armer le poste de communal du plan communal de sécurité et de répondre à certaines sollicitations qui sont prévus sur le plan de la commune.

A cet effet, tout s'est bien passé puisque la commune a réussi à réunir les premiers membres nécessaires au bon fonctionnement de ce dernier malgré le jour et l'horaire.

Quelques modifications seront apportées au listage des entreprises (localisation) par exemple.

- Le centre de loisirs : le personnel du centre de loisirs a été formé aux consignes du PPMS et un exercice doit se dérouler demain matin vers 9h30/ 10h00.

- PPMS : un exercice PPMS a été organisé au groupe scolaire le primaire a mis 1minute pour tout sécuriser et la maternelle 30 secondes de plus.

Des verrous ont été installés sur les portes des classes de la maternelle afin de pouvoir mieux sécuriser ces dernières.

Une serrure équipée d'une molette est en commande pour la porte d'entrée de la maternelle.

-Groupe scolaire : un exercice d'évacuation incendie a aussi été réalisé au groupe scolaire. Là aussi tout s'est bien passé rapidement et dans le calme.

- Formation secourisme : une formation Sauveteur Secouriste du Travail a été organisée, une autre aura lieu soit en fin d'année soit début 2022.

-Blocs à changer année après année : dans les prochaines semaines les blocs d'éclairage de sécurité de la salle des tilleuls vont être changés, chaque année un bâtiment sera remis à jour car les blocs doivent être changés tous les 10 ans, cela afin d'assurer un roulement.

L'assemblée prend acte de toutes ces informations.

3) Education, Petite enfance, Enfance Jeunesse

En l'absence de Madame Florence MORET, adjointe responsable, Madame Sonia CAPELLE informe l'assemblée des points ci-dessous:

La commission SEJ a rencontré les parents d'élèves.

Visite avec deux parents d'élèves du groupe scolaire.

Les Conseils d'école se sont bien passés.

Point Jeunes : le point jeune est ouvert, avec un chantier Graf qui se déroule bien. A noter que la commission n' a pas eu de prise de décision du choix du graf mais simplement du choix de la couleur

L'assemblée prend acte de l'ensemble des informations.

4) Communication et Numérique :

Monsieur Patrick BARRAU, adjoint responsable, informe l'assemblée que la commission Communication vient de boucler la nouvelle édition du magazine l'Echo. La distribution est prévue la semaine n°45.

En cours :

-Travail sur les mini-plaquettes pour le téléthon ainsi que sur l'information du marché de Noël, à destination des bauzifontins, sur le week-end du 11 et 12 décembre.

-Affiches pour le concert acoustique Nougaro à Fonbeauzard à 20h.

-Confection d'une carte de vœux pour les bauzifontins d'ici la fin d'année.

-Nouveau correspondant local pour la Dépêche du midi : Patrick DUBLIN

Mr BARRAU remercie Emmanuelle DELEDICQ et Mostafa LHAMRANI, conseillers municipaux pour leur soutien dans la réalisation d'articles pour les publications communales.

Madame PRONO demande à Monsieur le Maire la date de la prochaine réunion de la commission Finances, monsieur le Maire répondant que la commission sera réunie au moment opportun.

L'assemblée prend acte.

5) Cadre de vie, Urbanisme et Mobilités

Madame Carine MIRANDA, l'adjointe responsable, nous présente des informations sur sa commission et sur les travaux :

Travaux d'aménagement chemin de Raudelauzette :

Enrobé réalisé, mise en place du mobilier semaine prochaine.

Pour la tranche suivante ; l'étude d'enfouissement des réseaux est en cours.

Travaux d'aménagement du Linéo 10 : travaux en cours, suppression des feux rue des tilleuls jusqu'à août 2022.

Forêt miyawaki : Approvisionnement de l'amendement le 10/11.

Travaux de préparation en régie du 15 au 17/11

Plantation les 4 et 5/12.

Panneau en cours de réalisation

Végétalisation des allées du cimetière :

Travaux prévus mi-novembre par la société Espaces Verts Villemurois.

Le cimetière sera fermé sur 2 jours. Prévoir un panneau d'information.

Nadine DEVILLERS, conseillère municipale soulève un problème de circulation excessive rue Guynemer. Patrick BARRAU soulève également la rue Jean Mermoz

Une réunion avec le Pôle Territorial est prévu pour le 19 novembre pour la programmation de travaux (peut-être envisagé dans les deux sens un cédez le passage pour matérialiser).

Ces points seront abordés lors de la prochaine réunion.

Le problème relatif au passage de la balayeuse est aussi abordé, les herbes restant au milieu de la rue. A relayer.

L'assemblée prend acte de l'ensemble des informations.

6) Culture communale et intercommunale

Monsieur Patrice GRAFFOULIERE, adjoint responsable, rappelle les membres du Conseil Municipal que le concert acoustique sur l'univers de Nougaro est toujours prévu pour samedi à 20h et précise que c'est gratuit bien que ça n'a pas été mentionné sur les flyers.

L'assemblée prend note de toutes ces informations.

7) Informations diverses :

-Mobilités : Monsieur le Maire informe l'assemblée du souhait de Monsieur le Député Jean-François PORTARRIEU de présenter devant le Conseil Municipal, une réunion relative à la mobilité sur le territoire de la Métropole.

Il s'agit du notamment du franchissement de la Garonne avec la réalisation de la voirie entre Merville et Beauzelle. : projet entre la Métropole et le Conseil Départemental (financement 50/50).

Monsieur le Maire rappelle que la dernière réunion qui a lieu sur Seilh, il y a un mois et demi environ en présence de tous les maires du secteur Nord, avait pour but d'avancer sur le projet du Pont Garonne en vue de fluidifier la circulation sur le pont de Gagnac et ainsi éviter le rond-point du Seilh.

L'assemblée prend acte et reste la date à définir avec le Député.

- **Remplacement ASVP :** À la suite du départ de Stéphane DOMANGE, un recrutement a été lancé depuis et la candidature de Monsieur Christophe ARMANI a été retenue (48 ans sur un contrat de 28h à compter de lundi 8 novembre 2021).
- Prochain Conseil Municipal est prévu pour le jeudi 2 décembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30